



## Problème fin de contrat et paiement de solde tout compte

Par **leaLL83**, le **31/12/2012 à 16:23**

Bonjour,

Je viens d'achever une période d'un an et demi de travail au sein du CCAS en tant qu'aide à domicile. Pour commencer, j'ai eu 7 CDD (quatre d'un mois, un de trois mois, et deux de six mois), bien que cela soit au sein d'un service communale, est ce réellement légal ?

Evidemment sans proposition de titularisation, ni même d'un statut de stagiaire..

Ma période de travail s'est plutôt mal terminée, car j'ai eu énormément de problèmes personnels qui m'ont valu beaucoup d'absences les deux derniers mois de mon contrat.

A chaque fin de mois, les aides à domicile doivent remettre les feuilles de vacances signées par les personnes âgées qui justifient ma présence chez eux.

Afin que je quitte mon emploi au plus tôt, ma supérieure a cumulé tous mes jours de congés, afin d'éviter également tout solde supplémentaire. Ce sont des congés payés, j'aurais du donc toucher un mois de salaire complet. Seulement je n'ai reçu qu'un salaire de 367 euros, mes heures travaillées.

Je me suis donc rendue sur mon ancien lieu de travail pour savoir ou était passée la somme restante, ils m'ont donc informée que j'étais soupçonnée de fraude auprès du conseil général, car certaines personnes âgées ont contesté ma présence chez eux. Mon solde tout compte est donc en attente... N'ayant pas mes feuilles de vacances sur moi lors de mes dernières vacances, j'ai signé pour les personnes chez qui je suis réellement allée, chose qui n'a jamais posé de problème au bureau de mes supérieurs. Je n'ai donc rien dit sur le moment.

Seulement je viens de me rappeler, que lors de mon déménagement, mes feuilles de vacances ont été perdues lors d'un dégât des eaux dans le local où je stockais mes affaires, je ne les ai donc pas remises à mes employeurs !!!!! Est ce normal que je n'ai reçu aucun courrier m'informant de ma "soit disant" fraude, ni même du délai de paiement de mon solde tout compte. J'ai de ce fait de très gros problèmes financiers, un loyer impayé, je ne m'en sors plus. Quels sont les recours auxquels j'ai droit afin de récupérer la somme qui m'est due depuis deux mois ?

Merci beaucoup pour vos futures réponses ....

Par **P.M.**, le **31/12/2012 à 16:33**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...